

### Agenda 2011

CAP des SAE 11 et  
12 octobre

20 octobre 2011  
Elections CTM, CAP,  
etc.

A paraître

En préparation

INFOS

L'UNSA DD ainsi qu'UPSAE s'étaient largement fait l'écho, au printemps dernier, des conséquences d'un outil inadapté et inapproprié: **REHUCIT**, le mal nommé, et des réductions d'effectifs sur la gestion du personnel.

Nous ne reviendrons ni sur les conditions de mise en place (pourtant engagées depuis 2002) de cet outil, ni sur l'organisation du SG et encore moins sur les conditions de travail dégradées des gestionnaires qui ne sont pas en cause des dysfonctionnements, ni des retards dus à l'outil.

Un point d'étape entre les OS, dont **UNSA DD**, et le SG s'était tenu le **29 mars 2011**; des mesures d'urgence devaient être mises en place pour remédier aux carences (renforcement de l'assistance, nouvelle version du logiciel, priorité donnée aux extractions des promouvables...).

L'UNSA DD avait également insisté pour que des mesures de reconnaissance soient prises à l'égard des agents en charge de REHUCIT (prime exceptionnelle et valorisation des activités liées à la GRH).

Selon la DRH, rencontrée le **14 juin dernier** lors de la réunion plénière sur la PFR des B administratifs, les retards dans la prise des actes de GRH devaient être résorbés d'ici la fin de l'été.

### QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI ?

L'UNSA DD et UPSAE continuent de recueillir des réclamations totalement justifiées d'agents concernant le retard de prise des actes de gestion les concernant, retards souvent constatés de plus d'un an!

Ces actes concernent notamment:

- les avancements d'échelon (le bouclage porterait actuellement sur l'année 2009 pour une prise en compte financière en 2011);
- la prise en compte des bonifications d'ancienneté (le traitement actuel porterait également sur l'année 2009);
- les arrêtés de mutation, de promotions...

### DES CONSÉQUENCES LOURDES POUR LES AGENTS ET POUR L'ADMINISTRATION

La conséquence la plus directe est un manque à gagner et une perte du pouvoir d'achat dans le contexte que nous connaissons de non-revalorisation du point d'indice (et qui se poursuivra en 2012!). Par ailleurs le versement étant rétroactif, il peut s'ensuivre une hausse de l'impôt sur le revenu qui peut conduire les agents à se trouver dans une tranche de ponction plus importante !

### MAIS LES EFFETS INDUITS NE S'ARRÊTENT PAS LÀ !

Si nombre d'agents attendent leurs arrêtés (avancement d'échelon, prise en compte de leur promotion notamment) pour décider de la date de leur départ à la retraite, outre les incertitudes des agents, c'est l'impossibilité pour l'administration de disposer d'une réelle visibilité sur les effectifs d'une part et d'engager une gestion prévisionnelle éclairée d'autre part !

Les agents de catégorie B s'interrogent également puisque leurs corps doivent fusionner et entrer dans un nouvel espace statutaire (NES) en 2012.

Pour ceux-là, qu'en sera-t-il de la revalorisation de leur point d'indice à défaut d'une mise à jour en temps réel de leur situation ? Pour d'autres, ce peut être l'impossibilité de se présenter aux concours, bien que remplissant les conditions d'ancienneté ou encore de pouvoir prétendre au versement du régime indemnitaire qui leur est dû !

Dans un avenir très proche, les PSI auront en charge la gestion de corps aujourd'hui centralisés; quelle situation trouveront-ils?

A en juger par les erreurs constatées (de l'ordre de 5 à 10%) sur les listes d'électeurs transmises à l'UNSA DD par l'administration en vue des élections 2011, la situation des agents et leur affectation manquent pour le moins de précision.

Dans un contexte de réductions d'effectifs, de mutualisations, de réorganisations qui se poursuivent à marche forcée, de fusions sans aboutir, de déplacements mal orchestrés d'agents, de fermetures de sites et de dégradation des conditions de travail, ces retards dans la GRH ne peuvent conduire qu'à une démotivation supplémentaire des agents désespérés qui se sentent, à juste titre, méprisés, comme des pions sur un mauvais échiquier.

### L'ADMINISTRATION MEDDTL : LE PLUS MAUVAIS EMPLOYEUR !

Alors que cette situation apparaîtrait comme purement scandaleuse et inacceptable dans le privé, elle perdure au MEDDTL malgré tous les signes de dégradation et les alertes de l'ensemble des organisations syndicales et de l'UNSA DD en particulier.

**! L'UNSA DD exige toujours du Secrétariat Général des mesures efficaces immédiates afin d'absorber les retards et faire en sorte que les agents soient respectés et considérés dans leur situation de salariés !**

UNSA DD / UPSAE, ce sont également 2 permanents  
à votre disposition pour vous informer et vous conseiller :

Rémy RONVEL  
Secrétaire National UNSA DD / UPSAE  
Tel: 05 55 12 94 73  
courriel: remy.ronvel@haute-vienne.gouv.fr

Marie-Christine DUVAL  
Secrétaire Nationale adjointe UNSA DD / UPSAE  
Tel: 02 35 68 92 38  
courriel: marie-christine.duval@developpement-durable.gouv.fr

